

Titre du projet

--

Le ou les secteurs d'activité concernés

--

Coordonnatrice ou coordonnateur québécois

Nom de l'organisation :	
Titre de la coordonnatrice ou du coordonnateur :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Collaboratrice ou collaborateur britannique

Nom de l'organisation :	
Titre de la collaboratrice ou du collaborateur :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

Résumé du projet (contexte, enjeux, objectifs et aspect novateur ) (maximum 200 mots)

--

## Résultats concrets attendus (maximum 200 mots)

--

## Montant demandé par l'organisation québécoise au gouvernement du Québec

Pour l'année 2019 ( <i>maximum de 10 000 \$</i> )	
Pour l'année 2020 ( <i>maximum de 10 000 \$</i> )	

## Montant demandé par le partenaire britannique au British Council :

Pour l'année 2019 ( <i>maximum de 5 100 £</i> )	
Pour l'année 2020 ( <i>maximum de 5 100 £</i> )	

**SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION** Personne répondante pour l'organisation québécoise  
(la plus haute instance responsable des conventions ou des contrats internationaux)

Nom, prénom :	Titre :
---------------	---------

**Note**

Pour éviter des problèmes de compatibilité, vous devez enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir avec Adobe Reader (version 8.0 ou plus).

## 1. PRÉSENTATION DU PROJET

Titre du projet :
Brève description du projet (objectifs généraux) :
Le ou les secteurs concernés :

## 2. PARTENAIRES

### Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur québécois

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

### Renseignements sur la collaboratrice ou le collaborateur britannique

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

### Autre partenaire, s'il y a lieu, au Québec

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

### Autre partenaire, s'il y a lieu, au Royaume-Uni

Organisation :	
Nom, prénom :	Titre :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

### 3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Décrivez le projet (objectifs précis, enjeux et contexte démontrant l'intérêt du projet, les activités, l'apport des partenaires, le potentiel de mise en réseau et de création de nouveaux partenariats, etc.) et expliquez en quoi il est novateur.

Indiquez les activités et les échéanciers de réalisation des activités du projet. Prenez note que le projet doit débuter au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Description des activités et des étapes de réalisation (première année, du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019)	Échéancier



Indiquez les activités de visibilité et de promotion du projet que vous prévoyez de réaliser avant, pendant et après son déroulement (publication, publicité, utilisation de logos et d’hyperliens, colloques, conférences, etc.).

Cochez quels aspects des trois orientations de la Politique internationale du Québec sont concernés par le projet.

<p style="text-align: center;">ORIENTATION 1 Rendre les Québécoises et les Québécois plus prospères</p>	<p style="text-align: center;">ORIENTATION 2 Contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire</p>	<p style="text-align: center;">ORIENTATION 3 Promouvoir la créativité, la culture, le savoir et la spécificité du Québec</p>
<input type="checkbox"/> Mobilité et jeunesse <input type="checkbox"/> Relations commerciales – Politique commerciale <input type="checkbox"/> Relations commerciales – Internationalisation des entreprises québécoises <input type="checkbox"/> Relations commerciales – Investissements étrangers et centres de décision <input type="checkbox"/> Prospérité responsable	<input type="checkbox"/> Lutte contre les changements climatiques, transition énergétique et environnement <input type="checkbox"/> Affaires nordiques et arctiques <input type="checkbox"/> Solidarité internationale <input type="checkbox"/> Droits et libertés de la personne, démocratie et État de droit <input type="checkbox"/> Sécurité	<input type="checkbox"/> Recherche, innovation et développement du savoir <input type="checkbox"/> Culture <input type="checkbox"/> Langue française

## Apport au développement durable

Présentez de quelle manière le projet respecte les [principes québécois de développement durable](#). Indiquez au moins un des principes pris en considération :

<p><b>Principes à forte connotation environnementale</b></p> <p>La prise en compte de ces principes vise à favoriser le maintien de l'intégrité de l'environnement et à réduire l'empreinte écologique du projet</p> <p>Exemples d'applications possibles : Consommation responsable (réduire, réutiliser et recycler), gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique, réduction des gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'eau, gestion de l'impact environnemental du projet, et protection et préservation des composantes du milieu naturel, de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p><b>Principes à forte connotation sociale</b></p> <p>La prise en compte de ces principes vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, à favoriser l'équité et la solidarité sociale et à promouvoir l'action socialement responsable.</p> <p>Exemples d'applications possibles : Participation et implication des membres de la collectivité, des personnes en intégration, prise en compte des besoins particuliers de différentes clientèles dans la conception et la réalisation du projet et amélioration de la qualité de la vie et du cadre de vie.</p>	<p><b>Principes à forte connotation économique</b></p> <p>La prise en compte de ces principes vise à assurer que les activités de production et de création de richesse respectent les personnes ainsi que la capacité de support des écosystèmes.</p> <p>Exemples d'applications possibles : Approvisionnement et achats responsables et locaux, éthique des affaires, création d'emplois, biens et services de qualité qui répondent aux besoins, créativité et innovation, diffusion de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques et gestion responsable des ressources humaines, financières et matérielles.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mobilité et jeunesse</li> <li><input type="checkbox"/> Relations commerciales — Politique commerciale</li> <li><input type="checkbox"/> Relations commerciales — Internationalisation des entreprises québécoises</li> <li><input type="checkbox"/> Relations commerciales — Investissements étrangers et centres de décision</li> <li>Prosperité responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Lutte contre les changements climatiques, transition énergétique et environnement</li> <li>Affaires nordiques et arctiques</li> <li>Solidarité internationale</li> <li>Droits et libertés de la personne, démocratie et État de droit</li> <li>Sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Recherche, innovation et développement du savoir</li> <li><input type="checkbox"/> Culture</li> <li><input type="checkbox"/> Langue française</li> </ul>

[Précisez]

**Respect de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (pour les projets dans le secteur de la culture seulement)**

Le gouvernement du Québec a joué un rôle majeur dans le processus ayant mené à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 20 octobre 2005. Le gouvernement du Royaume-Uni est également à cette convention, et ce, depuis le 7 décembre 2007.

La Convention repose sur deux piliers. D'une part, elle reconnaît la double nature, à la fois économique et culturelle, des biens et services culturels et réaffirme le droit des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures culturelles sur leur territoire. D'autre part, elle encourage la coopération internationale entre les parties à la Convention.

Cette convention reconnaît également le rôle fondamental joué par la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le gouvernement du Québec souhaite ainsi encourager la participation de la société civile à la mise en œuvre de la Convention.

**Cochez le ou les principes de la Convention auxquels adhère le projet.**

**Protection et promotion des expressions culturelles :**

- créer un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, à diffuser et à distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès;
- protéger et préserver les expressions culturelles soumises à un risque d'extinction ou à une menace grave, ou qui nécessitent une sauvegarde urgente.

**Accès équitable :**

- créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.

**Ouverture et équilibre :**

- encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix;
- stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples.

**Égale dignité et respect des cultures :**

- promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur sur les plans local, national et international.

**Développement durable :**

- réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et encourager les actions menées sur les plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien.

**Expliquez votre ou vos réponses.**





